

OBJET : Contrat de prestation de feu d'artifice

LE MAIRE DE MONTEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L2122-1 et R2122-8 ;

Vu la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'à l'occasion de la manifestation intitulée « Monteux en fête » qui se déroulera à Monteux du vendredi 9 au dimanche 11 décembre 2022, la Commune souhaite proposer une prestation artistique de pyrotechnie afin d'animer la ville ;

Considérant que la proposition présentée par la société CONCEPT SPECTACLES PRODUCTIONS, répond aux besoins de la Commune,

DECIDE

Article 1 : De signer le contrat :

- dont l'objet est la réalisation d'un spectacle pyrotechnique ;
- avec la société CONCEPT SPECTACLES PRODUCTIONS, ZI Le Stade, 33 Place Ampère, 13470 CARNOUX EN PROVENCE ;
- pour un montant de 4166,66 € HT ;
- pour la date du samedi 10 décembre 2022.

Article 2 : Le règlement de cette prestation exécutée se fera sur présentation d'une facture, dans la limite du montant HT du contrat.

Article 3 : Les crédits nécessaires aux paiements de ces prestations sont prévus au budget communal.

Monteux, le 15 novembre 2022



Christian GROS

Maire de Monteux

Acte exécutoire

Envoyé le : 23.11.2022.

Publié le : 23.11.2022.